

Résumé d'évaluation

Approche territoire comme levier de résilience socio-environnementale dans 3 paysages africains d'intérêt prioritaire pour la biodiversité (Territoires résilients)

Pays : Côte d'Ivoire / Burkina Faso

Thématique : Forêts et terres agricoles

Évaluateur : Kinomé (Yohann FARE, Aimé KOUASSI, Gonzalo DUARTE)

Date de l'évaluation : août – décembre 2025

Données clés de l'appui FFEM

Nom du projet : Approche territoire comme levier de résilience socio-environnementale dans 3 paysages africains d'intérêt prioritaire pour la biodiversité (**Territoires résilients**)

Numéro de projet : CZZ2875

Montant du financement FFEM : 2 100 000 EUR

Date d'octroi : 2021

Durée : 4 ans

Contexte

Fort des résultats très positifs du **Programme REDD+ dans la région de La Mé** (PRM), en Côte d'Ivoire, et d'une méthodologie robuste pour lutter contre les facteurs de déforestation, Nitidæ a sollicité le soutien du FFEM afin de répliquer cette approche dans d'autres zones à haute valeur écologique, à savoir dans les écosystèmes forestiers de savane dans le Nord de la Côte d'Ivoire et dans le Sud du Burkina Faso, tout en poursuivant l'accompagnement dans la région de la Mé.

Intervenants et mode opératoire

Nitidæ - Responsable de la mise en œuvre

Opération basée sur une approche territoriale :

Le projet repose sur une approche territoriale visant à instaurer un modèle où la conservation des ressources naturelles devient un moteur de développement pour les communautés locales.

Pour atteindre cet objectif, le projet déploie une intervention multisectorielle intégrant l'agriculture et la foresterie, tout en renforçant les compétences d'un large éventail d'acteurs impliqués dans la préservation des territoires, notamment les communautés locales, les institutions publiques et les organisations de la société civile.



Objectifs

Contribuer à la résilience des paysages et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations locales, par la gestion concertée des ressources naturelles et la promotion de systèmes de production agricoles zéro déforestation, fondés sur une approche « paysage ». Cela passe également par une planification territoriale intégrée impliquant les acteurs de la conservation et des filières agricoles rentables, afin de protéger la biodiversité et de lutter efficacement contre la déforestation.

Objectifs spécifiques :

- Consolider la planification territoriale concertée intégrant pleinement les enjeux de conservation de la biodiversité.
- Renforcer les capacités opératives des autorités chargées de la gestion des aires protégées, et faire évoluer leur fonctionnement à l'échelle paysagère.
- Appuyer à la transition vers des modes productifs plus durables et à l'investissement dans le capital naturel.
- Mesurer l'impact du projet et construire un référentiel « **Territoire zéro déforestation** ».

Appréciation de la performance

Efficacité

La majorité des objectifs de performance initialement fixés ont été atteints dans les trois territoires. Cela s'explique notamment par un montage opérationnel pertinent et flexible, capable d'être adapté aux spécificités des différents paysages et, surtout, aux besoins des bénéficiaires finaux.

Efficience

Les trois territoires présentent une utilisation efficiente des ressources. Certains objectifs ont été dépassés avec une sous-consommation des moyens prévus, en particulier pour les activités de transition vers des modes productifs plus durables.

Impact

Dans les trois territoires, les projets ont **(1)** amélioré les revenus et les moyens d'existence des ménages ruraux grâce à une approche multi-filière adaptée aux réalités locales ; **(2)** favorisé la pérennisation des acquis techniques et la diffusion des connaissances entre bénéficiaires ; **(3)** contribué à réduire la pression sur les aires protégées, notamment via les actions de sensibilisation.

L'impact se manifeste aussi au niveau des autorités publiques, surtout en Côte d'Ivoire, où le gouvernement et les Conseils Régionaux participent directement à l'initiative.

Viabilité/durabilité

Le projet montre une bonne appropriation des pratiques agricoles de transition par les bénéficiaires, ce qui constitue un socle solide pour la poursuite des changements. Toutefois, la pérennité de ces acquis reste fragile, surtout au niveau de la composante de planification territoriale, car elle dépend encore fortement du rôle d'animation territoriale de Nitidæ.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM

La valeur ajoutée réside notamment dans l'approche complémentaire déployée : l'action vise à renforcer les efforts déjà engagés par les acteurs locaux (publics et privés) tout en répondant aux besoins des bénéficiaires finaux. Ainsi, l'initiative apparaît adaptée aux enjeux du paysage et aux attentes des parties prenantes, avec un accent particulier sur la sécurité financière et alimentaire des populations rurales.

Innovation liée à l'appui FFEM

L'innovation repose sur deux piliers : **(1)** la mise en place, avec les parties prenantes, d'outils de gouvernance et d'aménagement du territoire ; **(2)** une approche paysage mobilisant plusieurs filières et acteurs, qui s'est traduite par une diversité d'itinéraires techniques de transition et d'intensification agroécologique, adaptés aux intérêts et aux conditions des producteurs.

Exemplarité de l'appui FFEM

Le soutien exemplaire du FFEM se traduit par l'adoption d'une approche centrée sur les besoins du territoire, et par une capitalisation continue (guides, manuels, protocoles) au service du partage d'informations et du renforcement des capacités des parties prenantes.

Recommandations & enseignements

- 1. Renforcer une gouvernance collective structurée.** La réussite et la réplication de l'approche « paysage » reposent sur une coordination étroite entre les acteurs locaux, en tenant compte de leurs modes de fonctionnement, de leurs contraintes administratives et de leurs capacités. Les activités doivent être coconstruites et covalidées, tout en gardant une flexibilité d'adaptation au terrain. Pour ce faire, deux dispositifs sont centraux :
 - Etablir systématiquement un Comité de pilotage (COPIL) participatif pour chaque projet, réunissant un large éventail de parties prenantes disposant d'un pouvoir de décision.
 - Définir une théorie du changement claire et précise dès le démarrage des initiatives, servant de cadre d'analyse pour structurer les étapes d'intervention, expliciter les hypothèses, anticiper les ajustements et organiser la sortie progressive de Nitidæ du territoire.
- 2. Systématiser la cartographie sociale et l'analyse des acteurs.** Pour intégrer le secteur privé, gérer les risques liés aux acteurs illégaux et sécuriser les zones à haute valeur environnementale, il est recommandé de développer une cartographie holistique des territoires. Celle-ci doit combiner les données de télédétection déjà mobilisées par Nitidæ ainsi que des informations qualitatives sur les flux sociaux et économiques (chaînes d'approvisionnement légales et illégales).
- 3. Assurer la continuité des efforts afin de consolider les acquis du projet.** Bien que l'initiative ait déjà généré des impacts tangibles, elle n'a pas encore consolidé tous les éléments nécessaires à la durabilité de l'action. Une nouvelle phase apparaît donc utile, mais à la condition explicite qu'elle se concentre pleinement sur l'autonomisation des parties prenantes locales.